



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiaavana - Tanindrazana - Fandrosoana

1

Ambassade de Madagascar
en Suisse

Représentation Permanente auprès de l'Office des Nations Unies et
des Institutions Spécialisées à Genève et à Vienne

N°664-15 /RP/GNV/HCDH

NOTE VERBALE

La Mission Permanente de la République de Madagascar auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève présente ses compliments au Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et a l'honneur de Lui faire parvenir ci-joint les réponses au questionnaire sur l'analyse des incidences sur les droits de l'homme de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement émanant du Gouvernement malgache.

La Mission Permanente de la République de Madagascar auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme les assurances de sa haute considération.



Genève le, 24 JUL. 2015

**BUREAU DU HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME
EXPERTE INDEPENDANTE CHARGEE DE PROMOUVOIR L'EXERCICE PAR LES PERSONNES
AGEES DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME**

Email : Mme Rosa Jornfeld-Matte : olderpersons@ohchr.org

Copie à : M. Khaled Hassine : khassine@ohchr.org



Q°1 :

Comment votre Gouvernement a-t-il intégré une approche fondée sur les droits de l'homme dans la mise en œuvre du cadre de PAIMV ? Comment ceci s'est traduit par des politiques concrètes et des actions normatives ? Comment votre Gouvernement a-t-il surveillé et évalué l'impact de la mise en œuvre de PAIMV sur l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme ?

Pourriez vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place, ainsi que les ressources allouées visant à respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme des personnes âgées dans la mise en œuvre de PAIMV. Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et copies / traduction des instruments pertinents.

En tant que Pays membres des Nations Unies, Madagascar figure parmi les Pays qui avaient participé à l'Assemblée Mondiale sur le Vieillissement et avait confirmé son engagement social à Madrid 2002 de mettre en oeuvre une politique visant à garantir une meilleure qualité de vie aux personnes âgées. C'est pourquoi :

- La mise en place du Service de la Valorisation des Personnes Agées au sein du Ministère de la Population de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme depuis 1999, Année Internationale des Personnes Agées jusqu'à ce jour ;
- L'inscription dans la loi des finances annuelle du budget alloué au Service (fonctionnement, investissement)
- L'implantation de 52 Centres de Rencontres et de Loisirs pour les personnes âgées au niveau des Districts
- L'établissement des conventions de partenariat Public/Privé par l'utilisation de la carte verte pour la réduction (allègement) des :
 - frais de transports aériens, routiers ;
 - frais médicaux et médicaments ;
 - achats des Produits de Première Nécessité
- L'octroi de subventions à des Centres et/ou associations s'occupant de personnes âgées
- La mise en place de la Direction des Personnes en situation de Handicap et des Personnes Agées au sein du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme depuis cette année.

Q°2 :

Votre Gouvernement a-t-il pris en compte les besoins de groupes spécifiques des Personnes âgées dans le processus de mise en œuvre de PAIMV ?

Pourriez vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place et les ressources allouées par rapport à la protection et la promotion des droits des femmes âgées, des personnes âgées handicapées, des personnes d'ascendance africaine, des autochtones, des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, des ruraux, des personnes qui vivent dans la rue, et des réfugiés, entre autres groupes. Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et copies/ traduction des instruments pertinents.

Il n'y a pas d'activités spécifiques destinées pour la promotion des droits des femmes âgées, des personnes âgées handicapées, des personnes d'ascendance africaine, des autochtones, des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, des ruraux, des personnes qui vivent dans la rue, et des réfugiés, entre autres groupes. Il existe néanmoins des Activités Génératrices de Revenus (AGR) aux niveaux des Centres de Rencontres et de Loisirs pour toutes les

personnes âgées en générale qu'elles soient handicapées ou non (ex : dotation de matériels techniques, outillages et matières premières pour le tissage, broderie, crochet). 3

Q°3 :

Comment votre Gouvernement a-t-il informé les personnes âgées au sujet de PAIMV et comment les personnes âgées participent-elles de la mise en œuvre de PAIMV, notamment en ce qui concerne la prise de décision dans sa mise en œuvre ?

Pourriez vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place et les ressources allouées qui visent à assurer la participation pleine et effective des personnes âgées dans la prise de décision concernant la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi de PAIMV. Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et des copies/traductions des instruments adoptés.

1. Durant chaque célébration des journées : pour la lutte contre la violence envers les personnes âgées (15 juin), et celle internationale pour les personnes âgées (1er Octobre) une des activités développées consistait toujours à la sensibilisation de la population et des différents responsable tant publics que privés sur les droits et les problèmes des personnes âgées ainsi que sur le vieillissement de la population.

Ainsi il est constaté :

- L'adhésion de la FIZOMA au sein de la Fédération Internationale des Associations des Personnes Âgées (FIAPA) avec l'appui en subvention de l'Etat pour le paiement de la cotisation requise ;
- La contribution de la FIZOMA (une des Fédérations des Associations des personnes âgées) dans l'élaboration : (i) du projet de loi portant protection des droits des personnes âgées, (ii) des cartes vertes pour les personnes âgées ;
- La participation d'une délégation de Madagascar à une rencontre des associations à l'Ile de La Réunion en tant que membre de la Fédération Internationale des Associations des Personnes Âgées (FIAPA)
- La participation des trois (03) Fédérations des Associations des Personnes âgées existantes à Madagascar dans l'organisation de la célébration des Journées à thème.

Q°4 :

Quel impact a eu la mise en œuvre de PAIMV sur l'égalité et la non discrimination vis-à-vis des personnes âgées ?

Pourriez vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place et les ressources allouées qui visent à assurer l'égalité et la non-discrimination. Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et des copies/traductions des instruments adoptés.

Le Gouvernement alloue annuellement dans le budget d'investissement public une certaine somme pour la réalisation des activités prévues pour la valorisation des personnes âgées.

- Nombre accru d'associations créées : trois cent trente cinq (335)
- Participation active des personnes âgées dans la vie civile et politique de la Nation
- Collaboration intergénérationnelle dans les Activités Génératrices de Revenus (AGR) initiées par certaines associations des personnes âgées (ex : petit élevage, jardin potager, ..)
- Madagascar, pays choisi pour accueillir le colloque du Conseil Régional de l'Océan Indien des Personnes Âgées (CROIPA) en 2011 selon la demande de la FIZOMA mais annuler au dernier moment suite au décès du Ministre de la Population en Août 2011.

Q°5 :

Quel impact a eu la mise en œuvre de PAIMV sur la réalisation du droit des personnes âgées à un niveau de vie suffisant ?

Pourriez vous, s'il vous plaît, fournir des données spécifiques, des informations sur les législations, politiques, programmes et mécanismes institutionnels mis en place, ainsi que les ressources allouées qui garantissent le droit des personnes âgées à un niveau de vie suffisant.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des références et des copies / traduction des instruments adoptés

- Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour les personnes âgées dans le volet « Solidarité Nationale » du programme national Madagascar Action Plan (MAP) 2007 – 2012 (engagement 8, défi 2)

Q°6 :

Pourriez-vous, s'il vous plaît, donner des exemples de meilleures pratiques du point des vues des droits de l'homme dans la mis en œuvre, le suivi, l'examen et l'évaluation de PAIMV dans votre pays.

Veillez expliquer pourquoi est-ce considéré comme une meilleur pratique et donner des exemples concrets.

- Système Fandraisan' Anjara NO Mba Entiko (FANOME) : réduction/gratuité des frais médicaux y compris les soins des personnes âgées au Centre Thermal d'Antsirabe
- Utilisation de la Carte verte

Q°7 :

Pourriez-vous, s'il vous plaît, fournir des informations sur les principaux défis (tels que les obstacles institutionnels, structurels et conjoncturels) auxquels doit faire face votre Gouvernement aux différents niveaux de gouvernement (communal, provincial, national, etc..), pour assurer le respect, la protection et la promotion de tous les droits de l'homme des personnes âgées dans la mise en œuvre de PAIMV.

Veillez, s'il vous plaît, expliquer et donner des exemples concrets.

- Promulgation de la loi portant protection des droits des personnes âgées ;
- Renforcement de l'éducation civique et morale dans les programmes scolaires pour la revalorisation des personnes âgées en tant que parents selon la culture Malgache;
- Lutte contre le rejet et /ou négligence des personnes âgées par leur propre famille (ex : accueil et prise en charge des personnes âgées dans des Centres d'accueil du jour : soins médicaux, hygiène, déjeuner, écoute et conseil, activités de loisirs, échanges, Activités Génératrices de Revenus,...)

¹par exemple, en ce qui concerne le droit à la santé, y compris les soins primaire, de long terme, les services de soins palliatifs, le droit au travail, à un niveau de vie suffisant, y compris de la nourriture, des vêtements, un logement et des transports suffisants ; le droit à la sécurité sociale et la protection sociale, y compris les stratégies de lutte contre la pauvreté ; le droit à l'éducation, l'apprentissage et la formation continue, y compris l'accès aux nouvelles technologies ; le droit à la capacité juridique et la reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité ; les soins et le soutien des aides-soignants, entre autres.